

## BUDGET 2013 : NOUVEAUTES FISCALES « DIRECTES »

A l'approche de 2013, les différents pays membres de l'Union européenne sont tenus de présenter leur budget de l'année à venir.

Force est de constater qu'au vu de la conjoncture économique difficile, la tendance est à la restriction des dépenses et à la recherche de nouvelles recettes. Le Luxembourg n'échappe pas à la règle et le Ministre des Finances a récemment présenté, entre autres, les nouvelles mesures suivantes (Projet de loi 6497 du 7/11/2012)

### I. Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

1. Etablissement d'un **nouvel échelon d'impôt** : **40%** sur les revenus supérieurs à 100.000€ en classe 1, et 200.000€ en classe 2 ;
2. Augmentation de l'impôt de solidarité : passage de 4% (6%<sup>I</sup>) à 7% (9%<sup>I</sup>) ;  
  
Autrement dit, le taux d'imposition marginal passe de 40,56% à **42,8%** voire **43,6%**, soit une augmentation de près de 3%.
3. Baisse du montant maximum d'intérêts débiteurs sur prêts à la consommation déductibles : passage de 672€ à 336€ / personne du ménage ;
4. Suppression de la déduction forfaitaire pour les 4 premières unités de frais de déplacements : 396€.

### II. Impôt sur le revenu des collectivités (IRC)

1. Instauration d'un **impôt minimum** sur les « sociétés commerciales » allant de **500€ à 20.000€** suivant le total bilantaire, peu importe la présence d'éventuels crédits d'impôt
2. Augmentation de l'**impôt minimum** sur les « soparfi » de 1.575€ à **3.210€** ;
3. Augmentation de l'impôt de solidarité : passage de 5% à 7% ;  
  
Le taux d'imposition marginal des sociétés<sup>II</sup> s'élèvera dès lors à 22,47% + 6,75% = **29,22%** (augmentation de 0,42%).
4. Diminution de l'avantage octroyé via la bonification pour investissements :
  - i. Passage de 13% à 12% en ce qui concerne la bonification complémentaire
  - ii. Passage de 3% à 2% en ce qui concerne la bonification globale<sup>III</sup>

D'autres dispositions fiscales (TVA, IF notamment) seront elles aussi d'application.

#### Personnes à contacter :

Eric JOLAS  
Associé  
[e.jolas@voconsulting.com](mailto:e.jolas@voconsulting.com)

Olivier MATHOT  
Manager fiscal  
[o.mathot@voconsulting.com](mailto:o.mathot@voconsulting.com)

Pierre TRIBOLET  
Département fiscal  
[p.tribolet@voconsulting.com](mailto:p.tribolet@voconsulting.com)

<sup>I</sup> 6% (9%) sur l'impôt perçu sur une base imposable supérieure à 150.000€ en classe 1, et 300.000€ en cas d'imposition collective

<sup>II</sup> Établies dans la commune de Luxembourg

<sup>III</sup> Pour le seuil d'investissements dépassant 150.000€